

FO Justice revendique des avancées... mais oublie une partie des agents

Le syndicat majoritaire **FO Justice**, par le biais de son équipe régionale **Grand Est**, se targue des avancées obtenues ces dernières années.

Oui, il y a eu des avancées :

- des reclassements indiciaires favorables,
- des reprises d'ancienneté.

Mais pas pour tous...

Ces mesures ne concernent qu'une partie des agents du CEA :

- Combien d'agents sont pénalisés par ces réformes ?
- Combien expriment aujourd'hui leur mécontentement ?

Il est toujours facile de mettre en avant l'exemple le plus favorable pour démontrer une soi-disant avancée et tenter d'en tirer un avantage.

Des effets bénéfiques pour une partie des agents depuis la fusion des grades de 2022 mais catastrophiques pour les autres .

Une réalité passée sous silence depuis 2019

Depuis **2019**, les surveillants classés dans les échelons inférieurs ont subi un **allongement substantiel de leur carrière** à la suite des réformes successives.

Mais chut...

- N'en parlons pas.
- Ne l'évoquons surtout pas.

Cela ne joue pas en faveur du discours officiel.

Pourtant, les collègues ne sont pas dupes et ont parfaitement ressenti cette **douloureuse injustice**.

Exemple concret :

CARRIERE AGENT ENTRÉ LE 02 OCTOBRE 2006 DANS L' AP ET N'AYANT PAS EU LES UV

2018			2019 PPCR			2022 FUSION DES GRADES				2024 CATÉGORIE B				
ÉCHELON	Date Passage	INDICE	ÉCHELON	Date Passage	INDICE	ÉCHELON	Date Passage	INDICE	ECART	ÉCHELON	Date Passage	INDICE	ECART	GAIN
6	16/04/17	373												
7	16/04/19	379	6	16/04/19	380	6	28/02/22	401		7	07/01/24	424		9 PTS
8	16/04/21	387	7	16/04/21	395	7	16/04/23	415	14	8	16/04/25	439	15	=
9	16/04/23	399	8	16/04/23	405	7	16/04/25	430	15	9	16/10/27	458	19	=
10	16/04/25	409	9	16/10/25	420	8	16/10/27	449	19	10	16/04/30	475	17	=
11	16/04/27	424	10	16/04/28	435	9	16/04/30	466	17	11	16/10/32	493	18	=
12	16/04/29	439	11	16/10/30	448	10	16/04/33	484	18	12	16/04/35	511	18	=
13	16/04/31	445	12	16/04/33	473	11	16/04/36	502	18	13	16/10/37	532	21	21 PTS
Déroulé de carrière	24 ans 6 mois		26 ans 6 mois			29 ans 6 mois				31 ans				

GRAND-EST

Le tableau retrace la carrière d'un agent après chaque réforme :

- 2019 : + 2 ans, 2022 : + 3 ans supplémentaires, 2024 : + 1 an et 6 mois

+ 6 ans et 6 mois de carrière supplémentaires

Et ce, alors que les déroulés de carrière initialement prévus n'ont guère évolué.

Les agents concernés par cette situation se comptent par centaines, voire par milliers.

Ils ne remercieront personne pour ces prétendues « avancées » qui n'en sont pas.

Réforme catégorie B dite « historique » par FO :

Une avancée indemnitaire ?

Pour cet agent, comme pour beaucoup d'autres, la question se pose légitimement.

Au regard de l'allongement significatif du déroulé de carrière, des pertes en temps et des gains indiciaires limités, où est réellement l'avancée ?

En 2024, l'agent ne bénéficie que de **9 points d'indice**.

Il devra attendre 2032 pour obtenir **21 points supplémentaires** correspondant au dernier échelon puisque l'écart de point entre les échelons sont identiques entre 2022 et 2024.

Car oui, il faut être lucide : tous les agents ne deviendront pas Brigadier-Chef Expert.

En tout cas, pas sous cette forme d'examen RAEP.

Mais encore faut-il leur donner de véritables perspectives de carrière.

C'est pour cette raison que le SPS-CEA, dans ses revendications, prône la suppression du RAEP dans l'ensemble du CEA, avec un passage au grade supérieur à l'ancienneté.

Une réalité bien éloignée de l'affichage

Derrière l'affichage flatteur d'une réforme qualifiée « d'historique », la réalité vécue par de nombreux agents de catégorie B est tout autre :

- **des carrières rallongées,**
- **des bénéfices différés,**
- **une reconnaissance indemnitaire largement discutable.**

Pour ces agents, la réforme ne rime **ni avec justice, ni avec équité**.

Le **SPS-CEA** continuera de poser les bonnes questions et de défendre celles et ceux qui, une fois encore, ont été laissés de côté.

LE SPS-CEA : UNE VOIX POUR TOUS, PAS POUR QUELQUES-UNS

Le Bureau Régional Grand-Est